



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E61156

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/04/1989
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/08/2021
45 735

Raison sociale : ART TOIT
Sigle : ART TOIT
9 RUE AIMABLE DESJARDIN
59111 HORDAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 359 198 131

Téléphone : 03 27 27 74 12
Portable :

Fax :

Siret : 350 198 131 00020

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 31481

Site Internet : www.art-toit-couverture.fr
E-mail : contact@arttoit.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000 / 002 164565/0

Responsabilité légale :
NEVE FLORIAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000 / 002 164565/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/11/2023

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/01/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	09/11/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	17/04/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	31/08/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	31/08/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.